Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260414-D20260401-DE

2026 -
Registre des délibérations

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 14 Avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19
Date de la convocation		
9 avril 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16 Avril 2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 9 avril 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, CHEVRIER Denis, RESTIF Isabelle, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, DÉSILLE Julien, HERVOUET Sylvie, TOUCHET Maxime, SOREL Marie, DZIEDZIC Ollivier, BOUGERES Amandine.

Absents excusés ayant donné procuration : JEANNE Quentin Pouvoir à Béatrice DUFLOS.
Absents excusés : Néant

Absents : Néant
Secrétaire de séance : HERVOUET Sylvie

20260401 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.

-Conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation (délibération du 31 mars 2026 n° 20260311) :

- Décisions relatives au droit de préemption :

Numéro DIA	Date dépôt	Localisation	Parcelles	Nature	Décision DPU
035 097 26 V0004	02.04.2026	12 Rue du Vallon de l'Epinette	AD 509 - Superficie : 691 m2	Bâti	Renonciation

➢ **DECISION :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, prennent acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 16 avril 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 avril 2026
et publication et/ou notification le : 16 avril 2026

MAIRIE DE DOMALAIN
35680 DOMALAIN